

Cote du document: EB 2015/114/R.21
Point de l'ordre du jour: 8 f)
Date: 25 mars 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Nomination des membres du Comité d'audit

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ra it Pertev
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: r.pertev@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatorzième session
Rome, 22-23 avril 2015

Pour: Approbation

Nomination des membres du Comité d'audit

A. Généralités

1. Le Comité d'audit a été créé en vertu d'une décision prise par le Conseil d'administration à sa quinzième session, en avril 1982, en application de l'article 11 de son Règlement intérieur.
2. À sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a décidé que la composition du Comité d'audit devrait correspondre à celle du Conseil d'administration, comme suit:
 - Liste A: 4 sièges
 - Liste B: 2 sièges
 - Liste C: 3 sièges
3. Ces sièges comprendraient celui du président. Il a en outre été décidé que la présidence du Comité reviendrait automatiquement à la Liste A.
4. En septembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé le texte révisé du mandat et règlement intérieur du Comité d'audit (document EB 2009/97/R.50/Rev.1). Ce nouveau mandat et règlement intérieur est disponible sur le site web du FIDA.
5. À sa cent cinquantième session, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité d'audit, pour un mandat prenant fin en avril 2015:
 - Liste A: États-Unis, Italie, Pays-Bas¹ et Suède
 - Liste B: Algérie et Venezuela (République bolivarienne du)
 - Liste C:
 - Sous-liste C1: Angola (jusqu'en décembre 2013)
Guinée équatoriale (de janvier 2013 à avril 2015)
 - Sous-liste C2: Chine
 - Sous-liste C3: Argentine

B. Décision requise

6. Conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration est invité à approuver la nomination des membres du Comité d'audit pour la période de trois ans qui prendra fin en avril 2018.
7. La pièce jointe au présent document, communiquée à titre de référence, indique la nouvelle composition du Conseil d'administration tel qu'élu à la trente-huitième session du Conseil des gouverneurs, le 17 février 2015.

¹ À sa cent neuvième session en septembre 2013, le Canada a été nommé pour remplacer les Pays-Bas pour la durée du mandat du Comité restant à courir dans sa composition actuelle.

Composition du Conseil d'administration pour la période triennale 2012-2014

Membre

Membre suppléant

LISTE A

Canada	Irlande
France	Belgique
Allemagne	Suisse
Italie	Autriche
Japon	Danemark
Pays-Bas (2015-2016)	Royaume-Uni (2015-2016)
Royaume-Uni (2017)	Pays-Bas (2017)
Suède	Norvège
États-Unis	Espagne

(Les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront leurs sièges pour l'année 2017.)

LISTE B

Koweït	Émirats arabes unis
Nigéria	Qatar
Arabie saoudite	Indonésie
Venezuela (République bolivarienne du)	Algérie

LISTE C

SOUS-LISTE C1

Afrique

Angola (2015-2016)	Kenya (2015-2016)
Kenya (2017)	Angola (2017)
Libéria (2015)	Égypte (2015)
Égypte (2016)	Ghana (2016)
Ghana (2017)	Égypte (2017)

(Les rotations auront lieu le 1^{er} mars de chaque année.)

SOUS-LISTE C2

Europe, Asie et Pacifique

Chine	Pakistan
Inde	République de Corée

SOUS-LISTE C3

Amérique latine et Caraïbes

Brésil	Argentine
Mexique	République dominicaine